

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE 26 AVRIL 2023, 19 H 00

Salle Desjardins, Centre communautaire du Jardin 4225, rue des Roses, QUÉBEC (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES):

M^{me} Judith Gagnon Présidente M. Benoît Gosselin Vice-président M^{me} Sonia Tchuembou Trésorière M. Émile Grégoire Secrétaire M^{me} Chantale Coulombe Administrateur M^{me} Carine Blenny Administrateur M. Moussa Diarso Administrateur M. Daniel Di Blasio Administrateur

ÉTAIT ABSENTS(ES):

Aucune absence.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos Conseiller en consultations publiques,

Ville de Québec

M^{me} Renée Poulin Secrétaire de soutien

M. Éric Ralph Mercier Conseiller municipal, district des Monts,

Arrondissement de Charlesbourg
Assistant de M. Éric Ralph Mercier

M. Frank Tremblay Assistant de M. Éric Ralph Mercier

M^{me} Marie-Pierre Boucher Conseillère municipale, district Louis XIV,

Arrondissement de Charlesbourg.

Vingt-cinq (25) citoyens assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM



PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ANNUELLE **DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE** 26 AVRIL 2023, 19 H 00

Salle Desjardins, Centre communautaire du Jardin 4225, rue des Roses, QUÉBEC (Québec)

1.	Ouverture de l'assemblée	19 H 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 H 02
3.	Élections	19 H 05
	 Nomination du président d'élection Informations relatives au déroulement des élections Appel de candidatures Présentation des candidates et des candidats Ouverture du scrutin (voir encadré) 	
4.	Concernant le dépôt du rapport annuel et des états financiers 2022	19 h 20
5.	Période d'informations des conseillers municipaux	19 h 25
6.	Période de questions et commentaires du public	19 h 40
7.	Divers	21 h 15
8.	Levée de l'assemblée	20 h 30

M. Ernesto Salvador Cobos Conseiller en consultations publiques



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Judith Gagnon souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pour le bénéfice des citoyens présents, Mme Judith Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE MME CLAIRE DUBÉ ET SECONDÉE PAR MME LISON BOULANGER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

3. ÉLECTIONS

Nomination du président d'élection

Lors de la 2^e assemblée ordinaire du Conseil de quartier, la résolution **no CQO-23-CA-005** nommait M. Ernesto Salvador Cobos président de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2023.

Informations relatives au déroulement des élections

M. Ernesto Salvador Cobos explique aux membres présents en quoi consiste un Conseil de quartier. Il s'agit un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins concernant l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

Pour le bénéfice des membres présents, M. Ernesto Salvador Cobos présente un vidéo portant sur le rôle d'un Conseil de quartier.

A la demande de M. Ernesto Salvador Cobos, deux membres parmi ceux qui sont présents dans la salle se sont montrés intéressés à participer au cas où il y aurait des élections. Il s'agit des membres suivants :

- Mme Lison Boulanger
- Mme Chantale Coulombe

M. Ernesto Salvador Cobos explique que les membres doivent élire huit (8) personnes au Conseil d'administration, soit quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Il y a aussi la possibilité donnée au Conseil d'administration élu de coopter trois (3) personnes au deux tiers des voix.



Il faut un minimum de cinq (5) administrateurs présents lors des assemblées ordinaires afin d'atteindre le quorum. La présidence ne peut être exercée par un membre coopté. Le mandat est de deux ans pour les administrateurs élus; un an pour les administrateurs cooptés. Tous les mandats sont renouvelables. Quatre postes d'administrateurs sont élus à chaque année, en alternance, afin de permettre aux membres de se présenter.

M. Ernesto Salvador Cobos précise que le poste de vice-président est optionnel, mais il demeure important que cet administrateur remplace la présidente en cas d'absence.

Selon le RRVQ, chapitre F-1, article 107, M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture des responsabilités de chaque poste.

Appel de candidatures

M. Ernesto Salvador Cobos a reçu les candidatures de Mme Sonia Tchuembou et Mme Judith Gagnon pour un mandat de deux ans. Leur bulletin de candidature est conforme et les informations sont complètes.

Comme aucun membre ne manifeste le désir de se présenter, Mme Sonia Tchuembou et Mme Judith Gagnon sont élues par acclamation.

M. Ernesto Salvador Cobos a reçu les candidatures de M. Moussa Diarso et M. Benoît Gosselin pour un mandat de deux ans. Leur bulletin de candidature est conforme et les informations sont complètes.

Comme aucun membre ne manifeste le désir de se présenter, M. Moussa Diarso et M. Benoît Gosselin sont élue par acclamation.

En ce qui concerne les membres cooptés, M. Ernesto Salvador Cobos explique que tous les résidents du quartier peuvent se présenter comme membre coopté. Ce peut être un représentant d'un organisme économique, de loisirs, ou autres, qui peut participer, en autant que cet organisme est situé dans le quartier d'Orsainville. Un organisme qui opère sur le territoire du quartier peut se présenter même s'il n'est pas situé physiquement dans le quartier.

Ce sont les administrateurs élus qui décident d'accepter le résident ou non. Les administrateurs ont le pouvoir d'exiger des critères supplémentaires. Une période de 45 jours après l'assemblée générale est allouée pour remplir le bulletin de candidature, soit jusqu'au 10 juin 2023.

Mme Judith Gagnon mentionne qu'il serait intéressant d'avoir des représentants dans des domaines particuliers pour former un Conseil de quartier fort et capable de bien remplir son rôle. Il est important d'avoir des résultats mesurables et qui amènera le Conseil de quartier vers un but et obtenir une vision d'ensemble. Si



les membres présents connaissent des gens qui opèrent dans un domaine particulier, elle apprécierait recevoir leur candidature.

Présentation des candidates et des candidats

Les candidats élus se présentent afin d'être mieux connus des membres présents dans la salle.

Par la suite, les membres du Conseil d'administration qui n'étaient pas en élection se présentent à l'assemblée. Il s'agit des administrateurs suivants :

- Mme Chantale Coulombe, administratrice.
- M. Daniel Di Blasio, administrateur.
- Mme Carine Blenny, administratrice.
- M. Émile Grégoire, secrétaire.

Ouverture du scrutin

Comme les membres qui ont présenté leur candidature ont été élus par acclamation, aucun scrutin n'a été tenu.

4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS POUR 2022

Compte tenu que le Conseil de quartier d'Orsainville a débuté ses activités le 22 février 2023, il n'est pas requis de produire un rapport annuel et des états financiers.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Il est apprécié que les citoyens assistent aux consultations publiques. Cette expertise est très importante et aide dans les prises de décisions du Conseil d'administration.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les conseillers municipaux sont interpellés sur différentes situations que nous partageons lors des assemblées ordinaires. Il est bon de partager ces informations pour qu'elles fassent partie du projet global que les administrateurs ont en main.

Nous discutons lors des consultations publiques. Nous venons entendre ce qu'on vient de mentionner et les recommandations. Quand il y a des consultations publiques sur le plein air urbain, les conseillers municipaux ont hâte de voir ce qui a été reçu de la part du Conseil de quartier et leurs recommandations. Le rôle du Conseil de quartier est de pouvoir faire des recommandations en lien avec les



éléments de consultation, mais aussi de partager à l'ensemble de la population pour que le Conseil de quartier puisse se positionner.

Concernant la culture, Mme Boucher mentionne que l'activité « Où tu vas quand tu dors en marchant » sera de retour pour l'été 2023 sur les terrains du zoo.

M. Éric Ralph Mercier mentionne que les conseillers municipaux sont très présents sur le terrain, ainsi que M. Lavoie, président du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg. Le Conseil de quartier d'Orsainville ainsi que les citoyens sont importants, car ils sont le porte-voix de tout ce qui se passe dans le quartier. Il s'agit d'une communication qui s'exerce dans les deux sens. Les membres du Conseil de quartier nous informent sur divers sujets culturels, communautaires, la sécurité publique et autres.

M. Mercier mentionne qu'il habite le quartier depuis 55 ans et les citoyens le connaissent. Il a à cœur le quartier d'Orsainville ; c'est pourquoi ce nom a été choisi pour le nouveau Conseil de quartier. Il compte sur le Conseil d'administration et les citoyens du quartier et demeure à l'écoute. La voie des citoyens devient celle des élus municipaux, celle du Conseil d'arrondissement et à la Ville de Québec, à un niveau plus politique.

Mme Judith Gagnon demande à M. Michel Lagacé de s'adresser à l'assemblée.

M. Lagacé est très fier de voir des membres qui sont présents, leur compétence, ainsi que les conseillers municipaux du quartier. Nous avons une formule gagnante pour faire avancer le quartier d'Orsainville. Depuis environ huit (8) ans, la Table de quartier a réussi à faire des projets, mais il manquait un lien officiel avec la Ville, et maintenant, ce lien existe. Il s'agit du Conseil de quartier d'Orsainville.

Il désire saisir l'occasion pour annoncer que le 23 mai 2023, il y aura un nettoyage d'une partie de la rivière du Berger, près de l'entrepôt de la Ville de Québec, entre les rues de La Faune et le Parc des Moulins, faite par des organismes des bassins versants et il y aura plantation d'arbres.

La Comission de la Capitale nationale a attribué le contrat de restauration du Moulin à vent, avec l'ajout des ailes. On le voyait comme un emblème d'Orsainville et c'est encore le cas de nos jours.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

M. Daniel Demers mentionne qu'il habite le quartier depuis très longtemps. Il est concerné par la sécurité des enfants au niveau de l'École Cap-Soleil. Cet hiver, alors qu'il allait chercher son petit-fils, il a noté des problèmes de sécurité importants. Il faut passer par le parc Saint-Pierre et il a dû prendre sa pelle pour déblayer, car il n'y avait pas d'entretien. J'ai vu des enfants qui sont restés pris dans la neige et dans la glace. J'aimerais faire quelque chose pour que les



enfants puissent passer. C'est important que les enfants puissent voyager de façon sécuritaire.

Il mentionne que beaucoup de voitures passent à l'intersection de la rue des Pâquerettes. Les gens sont obligés de se plaindre. Les camions et les autobus se déplacent très rapidement. Certains automobilistes ne font pas leur arrêt. C'est une école primaire qui compte 928 enfants. Il s'agit de la plus grosse école primaire du Québec.

Mme Andrée Caron demande s'il y aurait un projet de parc à chiens dans la Ville de Charlesbourg pour faire courir nos chiens. S'il n'y a pas de projet, elle demande qu'est-ce qu'on pourrait faire pour le développer.

Pour le parc à chiens, M. Ralph Mercier mentionne qu'il a été interpellé parce qu'il s'agit d'un sujet très sensible. Il nous faut un parc à chiens parce qu'il y a des sites parasités parce qu'il y a des gens qui viennent dans les endroits publics, sinon privés, et cela occasionne des problèmes. Il en fait une priorité. Il s'agit d'un de mes dossiers qui pourrait s'étendre dans l'ensemble de Charlesbourg.

Pour le parc à chiens, M. Marc-André Leclerc mentionne qu'il y a les lignes d'Hydro-Québec et le parc Lionet à côté du restaurant « Le Toit Rouge ». Il y a plusieurs activités qui se font, comme de la motoneige l'hiver, du « freeze-bee » et du soccer l'été. Les gens jouent aux fléchettes et c'est très grave. On lui a déjà rapporté qu'il y avait deux pancartes avisant les gens de tenir leur chien en laisse, mais elles ont été détruites. Il y a 50 sortes de chiens et les propriétaires ne ramassent pas les déchets. Les gens ne s'en inquiètent pas. Sur la rue Loiret, il y a beaucoup de gens qui entrent par un autre parc.

M. Gilles Morneau mentionne qu'il habite Orsainville depuis 52 an. Il a commencé à s'intéresser au quartier lorsque M. Michel Lagacé travaillait à la Table de quartier. Auparavant, tout se passait au centre de Charlesbourg ; les activités communautaires et autres. Ma conjointe travaille beaucoup pour la cause des femmes.

L'avenir lui amène des points d'interrogation. Il fait partie de ceux qui sont moins présents et on n'avait pas de conseil de quartier. Surtout avec la fusion avec la Ville de Québec, il y avait un vide énorme pour faire connaître nos besoins et on avait l'impression d'être plus ou moins présents.

Sur le plan personnel, il a des inquiétudes. Nous sommes fiers de rester à Orsainville. Nous avons une rivière dans notre cour. Mais quand on voit ces résidences qui se ferment un peu partout, allons-nous rester sur le territoire d'Orsainville, un endroit qui nous est familier ? Il veut que l'on sache que ce n'est pas vu qu'on n'est plus là. A Charlesbourg, durant une semaine de relâche, le Club aquatique de Charlesbourg, dont son épouse était président, les quatre disciplines aquatiques ont été réunies ensemble. Nous avions invité les jeunes à faire une activité. Celle-ci a regroupé près de 200 jeunes. Et après, nous avons développé des activités pour la semaine de relâche. Nous avions l'impression



d'être des débutants dans ce domaine. Nous sommes à la remorque actuellement parce que nous sommes inquiets de ce qui nous attend pour demain. Il aimerait mieux avoir une cabane sur la terre à bois qu'il possède dans les Laurentides que de se retrouver dans un CHSLD.

Mme Yvette Robert Martineau faisait partie de la Table de quartier depuis très longtemps. En tant que couple qui voudrait demeurer à domicile et elle aurait besoin d'aide pour faire certains travaux pour continuer de vivre dans son domicile. Il n'est pas facile de trouver des gens et les coûts sont très élevés. Elle vit cette situation ; ce n'est pas facile. Depuis 1970, elle habite Orsainville. Elle a travaillé dans différents organismes, ainsi que dans l'enseignement. Elle a besoin d'aide.

M. Marc-André Leclerc mentionne habite sur la rue des Bouvreuils. Il a des soucis avec le Bar Québec Broue. Avec des photos à l'appui, il mentionne qu'il éprouve des difficultés à sortir de chez-lui. Il a fait plusieurs tentatives de se rendre au Bar pour demander à qui appartenait le véhicule, sans grand succès. Il voudrait avoir une interdiction de stationnement d'un côté de la rue comportant des chiffres pairs. Il est fatigué de cette situation. Il voudrait que le Conseil de quartier le représente, parce qu'il ne connaît personne à la Ville. Il a appelé le service 311 et il n'a pas eu de retour Suite à la suggestion d'appeler la police pour effectuer le remorquage du véhicule, M. Leclerc mentionne qu'il ne veut pas s'attirer de représailles.

Mme Chantale Coulombe mentionne qu'elle va essayer de régler ce problème avant l'automne 2023.

Pour le bénéfice des citoyens présents, Mme Marie-Pierre Boucher fournit des explications sur le service 311. Elle mentionne qu'on peut faire une requête par Internet ou par téléphone. Un numéro de requête est attribué et on peut en faire le suivi. Si aucun retour n'est fait, votre conseiller municipal peut vous aider. Nous pouvons avoir le suivi des requêtes et c'est quand même assez rapide. Comme le Conseil de quartier ne se réunit qu'une fois par mois, cela peut être un peu plus long.

A tous les conseils d'arrondissement, il y a des votes qui se prennent à ce sujet. A chaque fois qu'il y a eu un vote, c'est suite à la requête d'un citoyen. Il y a eu une analyse du service des transports et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec qui a fait une recommandation aux élus sur l'interdiction de stationnement. C'est le citoyen qui est important quand il y a un enjeu dans sa rue.

Lorsqu'un citoyen n'a pas Internet ni de téléphone intelligent, un citoyen demande comment fait-il pour rejoindre le service 311 et avoir un suivi ? Il a fait 10 appels depuis novembre 2022 et il a eu un service impeccable. Il ne comprend pas pourquoi M. Leclerc n'a pas eu de suivi. Comment s'organise-t-on pour donner un service à ce niveau ?



M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que si un citoyen n'a pas de téléphone ou d'accès à Internet, le comptoir de service du bureau d'arrondissement situé au 160, 76° rue est ouvert de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Mme Lison Boulanger mentionne que nous avons un maire que nous avons élu à Québec, mais depuis que nous avons perdu notre Ville de Charlesbourg, nous n'entendons jamais parler de notre arrondissement. Comme toutes les taxes vont à la Ville de Québec, que fait-on avec nos taxes? On ne voit jamais le Maire parler des arrondissements, sauf le Centre-Ville et la perte le 3^e lien. Il y a des problèmes à régler dans les arrondissements; le maire de Québec devrait s'y pencher davantage.

Mme Judith Gagnon mentionne qu'elle est engagée à 100% dans le dossier des fermetures de résidences privées pour aînés (RPA). Elle rencontre la ministre Sonia Bélanger et elle a produit un mémoire à ce sujet. D'autres organismes tiennent des rencontres avec la ministre pour voir ce qui peut être fait. Il y a des changements et le modèle n'est plus au goût du jour. On ne peut pas abandonner les lieux de vie des aînés. Au Conseil de quartier, elle parlera des développements du dossier des aînés parce que ce sont des êtres humains. Il s'agit peut-être d'une crise circonstancielle qui va amener autre chose.

M. Marc Auger mentionne que le système de santé craque de partout. Il est âgé de 64 ans et le jour où il devra se placer, il aura sans doute besoin d'une petite « piqure ». Il en est rendu au point où il pense que le gouvernement devrait légaliser l'euthanasie. Quand on voit les personnes âgées être déplacées d'un endroit à l'autre, il ne veut pas vivre cette situation. Nous ne sommes pas capables de voir à notre bien-être. Il ne veut pas se rendre dans un CHSLD. Il est conscient qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre. Les propriétaires ont des difficultés à répondre aux exigences ce qui entraîne des problèmes financiers. Les propriétaires de RPA convertissent leurs immeubles. On ne parle pas ici de grandes corporations, mais de petites RPA. C'est extrêmement inquiétant ce qui se passe présentement; imaginez ce que ce sera dans 10 ans. Il n'a pas vraiment confiance en l'avenir. Il y a autre chose à faire que des grands projets d'infrastructure et on se questionne sur l'avenir des aînés. On prolonge la vie des aînés avec de la médicamentation, mais la société n'est pas capable de les héberger et d'en prendre soin.

Mme Judith Gagnon mentionne que projet des menus travaux est en marche avec l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale (IVPSA). Nous avons présent avec nous, M. Stéphane Garneau, organisateur qui travaille sur le dossier. Il est nécessaire pour le maintien à domicile, car les personnes resteraient à la maison si cela existait. Il faut donner des outils aux gens pour rester à domicile.

M. Daniel Demers précise qu'il faut faire attention aux informations données par les médias (télévision, radio, journaux) à propos des RPA et des CHSLD. Il existe des établissements où les aînés sont très bien soignés.



8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. GILLES MORNEAU ET SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée générale annuelle à 21 h 00. **ADOPTÉ**

SIGNÉ	SIGNÉ	
M ^{me} Judith Gagnon, présidente	M. Emile Grégoire, secrétaire	